

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront le **28 avril 2025** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

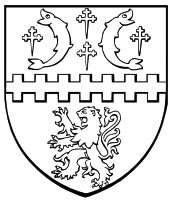
ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (15.15 heures)

1. Personnel
 - 1.1. Démission volontaire d'une employée communale - décision.
 - 1.2. Démission volontaire d'un employé communal - décision.
 - 1.3. Réduction de la durée de la période d'initiation d'un employé communal – décision.
 - 1.4. Nomination définitive d'une fonctionnaire communale – décision.
 - 1.5. Réduction de la durée du service provisoire d'une fonctionnaire communale – décision.
 - 1.6. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal – décision.
2. Enseignement : Approbation de la liste d'ancienneté des instituteurs (m/f) de l'année scolaire 2025/2026 – décision.

Séance publique (15.30 heures)

3. Communications du collège des bourgmestre et échevins.
 4. Administration générale
 - 4.1. Titres de recettes – décision.
 - 4.2. Règlement général des tarifs : révision du chapitre II « Canalisation et station d'épuration » - deuxième lecture – décision.
 - 4.3. Règlement général des tarifs : introduction de nouvelles taxes communales au chapitre XV « Taxes sur les jeux et amusements publics » - décision.
 - 4.4. Nomination d'un membre-citoyen dans l'équipe climat – décision.
 - 4.5. Nomination des membres dans l'équipe « Pacte Nature » - décision.
 - 4.6. Remplacement de la menuiserie extérieure de la résidence sise à Lamadelaine, rue Grouswiss 3 : vote du décompte – décision.
 - 4.7. Remplacement de la menuiserie extérieure de la résidence sise à Lamadelaine, rue Grouswiss 17 : vote du décompte – décision.
 5. Enseignement : Projet d'organisation scolaire 2025/2026 – décision.
 6. Personnel : Création de trente-deux postes de salarié (m/f) à tâche intellectuelle dans les carrières C2, C3, C4 et C6 pour les besoins des maisons relais – décisions.
 7. Affaires sociales : Allocation d'une aide financière au profit des victimes du violent tremblement de terre au Myanmar – décision.
 8. Environnement
 - 8.1. Pacte Nature - Stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique (règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 - mesures 1.1. / 2.19. / 3.14. / 4.13. et 5.12.) – décision.
 - 8.2. Pacte Nature – Plantations en milieu urbain (règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 - mesure 2.7.) – décision.
 - 8.3. Pacte Nature – Conservation et promotion de surfaces non scellées ou non imperméabilisées en milieu urbain (règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 - mesure 2.13.) – décision.
 - 8.4. Pacte Nature – Augmentation de la résilience des forêts (règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 - mesure 5.11.) – décision.
-



9. Propriétés

- 9.1. Acte concernant la vente d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Willy Huberty », à M. Gilberto Oliveira Magalhaes Da Silva et Mme Sara Goncalves Magalhaes – décision.
 - 9.2. Acte concernant la vente d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « A Stacken », à M. Jasmin Skrijelj et Mme Eldina Kalac – décision.
 - 9.3. Convention relative à l'empiètement d'un pont cyclo-piéton sur une parcelle privée sise à Rodange, lieu-dit « A la Culée », avec la société Saureval SARL – décision.
 - 9.4. Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Fontaine d'Olière », de la part de la famille Rongveaux – décision.
 - 9.5. Compromis concernant l'acquisition de huit terrains sis à Rodange, lieux-dits « A la Sirole » et « Au Pratem », de la part de la famille Rongveaux – décision.
 - 9.6. Compromis concernant l'acquisition de trois terrains sis à Rodange, lieu-dit « A la Sirole », de la part de la M. Jean Rongveaux – décision.
 - 9.7. Acquisition de terrains : vote d'un crédit supplémentaire – décision.
10. Transports et communications : Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Pétange, route de Niederkorn – décision.
11. Vie associative
- 11.1. Statuts de l'association « Amicale vun den ale Rodanger Guiden a Scouten ASBL » - information.
 - 11.2. Convention avec l'association « Les Amis des Jumelages de la Commune de Pétange ASBL » – décision.

Ainsi arrêté à Pétange, le 16 avril 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire,

Le bourgmestre,